

Séance publique du 18 novembre 2024

Éloge du frère Rémy Bergeret

Rémy CABRILLAC

Professeur des Universités
Faculté de Droit et Sciences économiques
Université de Montpellier

Permettez-moi, en cet instant si solennel, d'avoir une pensée émue pour mon grand-père, Henry Cabrillac, et mon père, Michel Cabrillac qui m'ont précédé au sein de cette compagnie.

Je voudrais remercier mon parrain, le recteur Jean-Marie Carbasse, dont les cours ont illuminé le jeune étudiant de DEA que j'étais à l'époque, pour son amical soutien à l'appui de ma candidature.

Je voudrais également remercier mes trois filles, Oriane, Violaine et Pauline, pour leur si précieuse affection, et mon épouse Sabine, pour sa présence quotidienne à mes côtés, et bien plus encore.

Je voudrais enfin remercier le frère Jean-Michel Maldamé pour les précieuses informations qu'il a pu me communiquer sur la personnalité du frère Rémy Bergeret, et le frère Jorel François qui m'a fait découvrir le couvent des Dominicains de Montpellier, cadre dans lequel vivait quotidiennement Rémy Bergeret.

Et si la vénérable institution des discours d'hommage aux conçeurs ou aux confrères disparus était menacée par le développement de l'intelligence artificielle ? Je n'ai, bien sûr, pu résister à interroger ChatGPT : « Écris-moi un discours d'hommage au frère Rémy Bergeret ». Homme moderne, présent sur LinkedIn, Facebook ou YouTube, Rémy Bergeret n'aurait sûrement pas condamné ma curiosité. La réponse a été bien décevante, ne proposant que quelques lignes d'un hommage dithyrambique et anonyme d'une platitude consternante. Décevante, vraiment, l'intelligence artificielle ? Et si elle cachait en réalité une subliminale subtilité ? Dans les quelques lignes proposées par ChatGPT, un mot était mis en exergue : livre.

Le livre, c'est certainement le point commun qui unit Rémy Bergeret et son prédécesseur sur ce VIII^e fauteuil, Françoise Mourgue-Molines, dont il a prononcé l'éloge lors de sa séance de réception du 18 mai 2015. Si le livre a en effet habité la vie de Françoise Mourgue-Molines, le livre avec une minuscule puisqu'elle a été de longues années bibliothécaire, le livre avec une majuscule, puisque protestante attachée aux Écritures, elle a prolongé ses activités professionnelles par un constant souci des autres, le livre, avec une majuscule et avec une minuscule, constitue également une clef idoïne pour accéder à la personnalité de Rémy Bergeret. Dans un entretien accordé à notre confrère Jean-Marie Rouvier pour Radio Maguelone¹, Rémy Bergeret évoquait trois livres, qui ont marqué trois étapes de sa vie et qui constitueront le discret fil directeur de cet hommage.

¹ <https://www.rcf.fr>. (consulté en septembre 2024).

Né le 30 avril 1955 à Beaune, dans le département de la Côte-d'Or, petit-fils d'un vigneron de Gevrey-Chambertin, Rémy Bergeret est fils d'un professeur à la faculté des sciences de Dijon et d'une mère rouergate imprégnée de culture catholique : Dieu et la Science, les deux fées qui se sont penchées sur le berceau de Rémy Bergeret, vont l'accompagner toute sa vie durant. Dans plusieurs documents, le nom de famille transcrit est Bergeret-Affre. Ce second nom, venant de la famille maternelle, évoque la figure de M^{gr} Affre qui a trouvé la mort lors de la Révolution de 1848 alors qu'il s'interposait entre soldats et insurgés, action de paix qui marquera Rémy Bergeret.

Cette foi catholique baigne l'enfance de Rémy Bergeret, jusque dans ses distractions de gamin. Il avouera ainsi, avec un sourire malicieux : « Petit, avec ma sœur, on jouait à la messe avec des galettes Saint-Michel². » Enseignant le catéchisme dès l'âge de seize ans à un groupe d'élèves de sixième, c'est vers dix-huit ans que sa vocation s'est brusquement épanouie, au contact d'un de ses meilleurs amis entré au séminaire.

Rémy Bergeret est fils unique et cet appel de Dieu n'est pas sans inquiéter, voire chagriner ses parents. Pour les rassurer, il décide de terminer ses études d'ingénieur à l'École des mines de Nancy. Il mène alors une vie étudiante comparable à celle de ses camarades : « J'allais aux soirées de 22 h à 5 h du matin. J'étais même très bon au rock, même si j'avoue que je n'ai pas trop dansé le slow³ ». Réussissant brillamment ses examens, il devient ingénieur à vingt-trois ans en 1977, accomplissant ensuite à titre de service militaire deux ans d'enseignement de mathématiques dans un lycée de Casablanca. La science restera toujours une matière de prédilection pour Rémy Bergeret, et, lorsque poursuivant ses études de théologie il entreprend en 1987 un DEA à la faculté de Strasbourg, il choisit Galilée comme thème de mémoire, un des plus célèbres conflits de l'Histoire entre science et théologie. « L'intention du Saint-Esprit est de nous enseigner comment on va au ciel, et non comment va le ciel »⁴, implore le savant quelques mois avant la condamnation des écrits de Copernic sur l'héliocentrisme par le Saint-Office, le 5 mars 1616. En vain : Galilée sera lui-même condamné en 1633, devant se rétracter.

C'est à la fin des années 1980 qu'est fondé le groupe « Albert le grand », constitué de frères prêcheurs des provinces francophones intéressés par des questions théologiques liées aux sciences de la nature, dans le prolongement des travaux du grand dominicain allemand. Durant trente ans, Frère Rémy Bergeret s'investit avec enthousiasme et rigueur dans les travaux du groupe, afin de faire des sciences de la nature une source de vie, d'ouvrir un espace où Dieu se donne à voir dans son œuvre. Il participera ainsi à l'élaboration d'un ouvrage collectif remarqué, au cœur de ses préoccupations religieuses, scientifiques et pédagogiques : *Science et foi : un lexique*⁵.

Rémy Bergeret prolonge ses réflexions de troisième cycle par la préparation d'une thèse, soutenue à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Toulouse en 2000, traitant des *Rapports entre science et théologie dans l'enseignement de Jean-Paul II (1979-1983)*. La thèse reprend dans une première partie l'affaire Galilée, avant de présenter et d'analyser des documents de Jean-Paul II, montrant son intérêt pour le savant italien dans une deuxième partie. Une troisième partie peut alors envisager les rapports entre science et théologie tels que Jean-Paul II les conçoit. Comme l'écrivait

² Interview dans <https://www.enoraheurtebize.wordpress.com>, consulté en septembre 2024.

³ *Ibidem*.

⁴ Lettre à la grande duchesse Christine de Lorraine, 1615, trad. F. RUSSO, dans *Revue d'histoire des sciences*, 1964, 17-4, p. 346.

⁵ Paris, Cerf, 2008.

Jean-Michel Maldamé, son directeur de thèse, dans la préface à la version publiée⁶, Frère Rémy Bergeret a su dans sa thèse « montrer qu'il y a entre la science et la foi chrétienne ni opposition ni exclusion, mais une relation de complémentarité ! Si elle passe par des tensions, celles-ci sont la condition du progrès de la pensée ». À la suite de ses travaux, Frère Rémy Bergeret aura l'honneur, qu'il recevra avec son humilité habituelle, d'être invité comme auditeur à une session plénière de l'Académie pontificale des sciences durant laquelle il rencontrera Jean-Paul II.

Les complexes et souvent houleuses relations nouées entre religion et science continueront d'habiter ses réflexions et ses engagements sa vie durant. « *Veritas* » constitue la devise de l'ordre des dominicains, et cette quête de la Vérité, Frère Rémy Bergeret la poursuit entre Terre et Ciel. À partir de 2002 jusqu'à son décès, il rédige, avec d'autres frères, un bulletin de théologie dans la *Revue de science philosophique et théologique*, commentant l'actualité scientifique et bibliographique afin « d'éclairer les conditions d'une relation authentique entre science et théologie »⁷.

Mais sa vocation religieuse reste sa priorité et Rémy Bergeret effectuera sa profession de foi dans l'ordre des frères prêcheurs le 30 septembre 1980, son ordination presbytérale intervenant le 29 juin 1985 à Toulouse des mains de M^{gr} Chabert, évêque de Casablanca.

Pourquoi cet engagement ?

Interrogé sur les trois livres qui ont marqué les étapes de sa vie⁸, Frère Rémy Bergeret cite en premier lieu le livre autobiographique de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qu'il qualifie, avec humour, de « livre de la jeunesse et livre de la Genèse » pour lui. Sainte Thérèse, entrée à l'âge de quinze ans au carmel de Lisieux, rédige durant les deux dernières années de sa courte existence les étapes de son parcours spirituel depuis l'enfance. Publié après son décès à vingt-quatre ans à peine, en 1897, *Histoire d'une âme* aura un immense succès et suscitera de nombreuses vocations. De sainte Thérèse de Lisieux, Frère Rémy retiendra sa spiritualité de la petite voix, on doit chercher la sainteté avec humilité, dans les actes de la vie quotidienne, en faisant confiance à la miséricorde divine, plaçant l'amour au centre de la vie.

Frère Rémy ne cessera, sa vie durant, d'aller vers les autres, en particulier les jeunes, de se mettre à leur portée, de les écouter plutôt que de tenter de leur imposer une vérité toute faite. Comme a pu le dire le frère Jean-Michel Maldamé lors de son homélie pour les obsèques de Rémy Bergeret : « Comme un ange de silence et de prière, Rémy portait dans son cœur le monde étudiant qui lui était confié... Chez lui, jamais rien de dogmatique ni d'autoritaire, toujours le primat donné à l'Évangile, dont il était le messager. »

Ayant eu l'occasion de croiser Frère Rémy à trois ou quatre reprises dans des cérémonies familiales, j'avais été impressionné par sa simplicité, son ouverture, ses efforts pour comprendre les autres et engager le dialogue avec eux. Permettez-moi une anecdote personnelle : au baptême d'une nièce qu'il avait célébré, à l'occasion du déjeuner qui avait suivi, je l'avais observé se diriger vers mes filles, un peu inquiet qu'il soit fraîchement reçu par des adolescentes peu enclines à parler religion. Quand je les interrogeai à la fin de la réception, quelle ne fut pas ma surprise de les entendre me répondre : « Vachement intéressant ce prêtre, dommage qu'ils ne soient pas tous comme ça ! »

⁶ Paris, Aubin, 2002.

⁷ R. BERGERET et alii, *Bulletin de théologie, Revue de science philosophique* t. 92, fasc. 1, 2008.

⁸ Interview dans <https://www.rcf.fr> (consulté en septembre 2024).

Cette aptitude à s'intéresser aux autres, avec simplicité et humilité, Frère Rémy l'avait puisée dans la lecture de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ; cette ouverture vers la jeunesse, Frère Rémy Bergeret l'avait pratiquée dans son apostolat envers les étudiants. Durant dix années, il a en effet exercé sa mission auprès d'étudiants scientifiques, à Marseille comme aumônier de 1987 à 1990, puis à Toulouse, également comme aumônier des Grandes écoles, de 1992 à 1999. C'est ainsi d'expérience qu'il pouvait dire lors d'une homélie prononcée en 1998 : « Pour moi, au risque du paradoxe, entre le jeune de 20 ans en première année de Sup-aéro et le jeune de 20 ans, haïtien, rentrant en 6^e, je perçois la même vivacité du regard et fondamentalement le même patrimoine en humanité⁹. »

À la suite du modèle spirituel de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Rémy Bergeret aurait pu choisir un ordre monastique, une vie recluse dans la prière, une vie hors du monde. Mais il est avant tout un homme d'action, un homme de culture, un homme dans le monde, qui se sent plus épanoui et plus utile au contact des autres. « Tout sauf coupé du monde », tel est le titre symbolique d'un entretien que frère Rémy avait accordé à la revue de l'École des mines de Paris en 2012¹⁰ et qui me semble parfaitement refléter son état d'esprit. Il choisit pour cela l'ordre fondé au XIII^e siècle par Dominique de Guzman, saint Dominique, en réaction au développement du catharisme en Occitanie. Les frères prêcheurs font vœu d'obéissance, mais ne vivent pas reclus.

Ce début de carrière de Frère Rémy Bergeret est marqué par une découverte, celle de la littérature russe, comme il le confie à Radio-Maguelone dans l'entretien précité : Soljenitsyne, Boulgakov, mais bien sûr Tolstoï et Dostoïevski, un torrent d'amour, de sang, de vie et de mort qui emporte tout sur son passage.

Rémy Bergeret évoque longuement le livre qui a marqué une deuxième étape dans sa vie, *Les Frères Karamazov* et en particulier la parabole du Grand inquisiteur. Livre dans le livre, chef-d'œuvre dans le chef-d'œuvre, la parabole du Grand inquisiteur imagine que Jésus revient sur Terre, à Séville au XVI^e siècle. Accueilli avec enthousiasme par le peuple après avoir guéri un malade, il est arrêté par le cardinal Grand Inquisiteur qui décide de le mettre à mort et lui en explique les raisons dans un long monologue. « Pourquoi venir nous déranger ? » Jésus ne serait qu'un perturbateur qui n'aurait rien compris au tragique de la condition humaine. Les idées d'amour, de liberté qu'il a proposées aux hommes seraient au-dessus de leurs forces, mieux vaudrait, comme le prévoit l'Église, organiser leur soumission à une autorité drapée du mystère de la religion. Comme Rémy Bergeret le rappelle, toute la problématique fondamentale de la religion chrétienne éclate avec force dans cette parabole : libre arbitre et origine du mal, mais aussi faiblesses terrestres de l'Église et force subversive de la parole du Christ.

Ces problématiques vont habiter toute la carrière vagabonde de Rémy Bergeret. En effet, la vocation première des dominicains étant de prêcher, les frères ne s'engagent pas à rester en un seul lieu, pouvant être rattachés successivement à différents couvents, et Rémy Bergeret va ainsi vivre une multiplicité d'expériences.

Je m'attarderai en particulier sur l'une d'entre elles, en espérant que vous aurez l'indulgence de me pardonner ce choix largement subjectif. Rémy Bergeret a passé neuf ans, de 1999 à 2008, à l'île de la Réunion, petit paradis de douceur et de tolérance de l'océan Indien, dans lequel j'ai eu également le privilège d'enseigner plusieurs années durant. Autre point commun qui a attiré mon attention sur cette expérience réunionnaise

⁹ Homélie de rentrée paroissiale du 20 septembre 1998, Toulouse (disponible sur <https://toulouse.dominicains.com> (consulté en septembre 2024)).

¹⁰ Interview dans <https://www.mines-paris.org/en/revue/article> (consulté en septembre 2024).

du frère Rémy Bergeret, il y a notamment été responsable de la maison Saint-Guillaume Courtet qui dessert la paroisse de Saint-Denis de la Réunion, logée dans une des plus anciennes maisons de l'île. Or Guillaume Courtet était natif de Sérignan, petit village du Biterrois dont est originaire ma famille et dans lequel je me sens profondément enraciné. Guillaume Courtet était dominicain comme Rémy Bergeret, et après avoir prêché en terre languedocienne, il part évangéliser le Japon où il débarque clandestinement en 1636. Capturé l'année suivante, il est torturé et mis à mort, devenant le premier martyr chrétien du pays. Il sera canonisé le 18 octobre 1987.

Durant ce long séjour réunionnais, comme à son habitude, Rémy Bergeret ne se cantonne pas à des seules tâches purement spirituelles. Il est aussi membre du Comité régional d'éthique, membre de la Commission diocésaine Justice et Paix, aumônier des étudiants. Frère Rémy profite également de son séjour réunionnais pour publier des « petits livres », selon sa propre appellation, fruits de ses connaissances théologiques et de sa pratique pastorale, à destination de tout public, dans une collection poétiquement intitulée « Petite théologie buissonnière ».

Le premier, *Annoncer Jésus-Christ aujourd'hui*, reprend les thèmes de l'incarnation et de l'amour qui lui sont si chers. Un autre résume la démarche intellectuelle et spirituelle de toute sa vie, *Croire et savoir*. Il y en aura cinq suivants, aux titres parfois provocateurs, pour interpellier un lectorat jeune, au mieux indifférent, au pire hostile. C'est ainsi que *L'Église, à quoi ça sert ?* répond à des jeunes ayant manifesté leur intérêt pour le Christ mais leur indifférence vis-à-vis de l'Église. De même, comment parler de morale aux jeunes sans employer le mot débauche sur l'ouvrage *Saint ou salaud*, qui sera un véritable best-seller.

Ce choix des titres n'est pas anecdotique, il illustre un trait marquant de la personnalité de Rémy Bergeret, sa liberté de parole et de ton, couplée à un grand sens de l'humour. Par exemple, Frère Rémy Bergeret n'hésite pas à évoquer avec beaucoup de franchise et de simplicité les problèmes que peuvent engendrer la vie en communauté. Dans un témoignage publié par le journal *La croix* le 17 juin 2006, il constate ainsi : « Nous ne sommes pas censés être des anges (...) on cherche Dieu ensemble et (...) on se supporte les uns les autres avec nos faiblesses. La Nature est toujours là et la grâce essaye de l'améliorer¹¹. »

Comment a-t-il vécu personnellement son célibat de prêtre ? Frère Rémy répond comme à son habitude : « J'ai eu le temps de réfléchir. J'avais deux ou trois bonnes amies avec qui c'était pensable. Il y en a même une qui m'a écrit avant que je parte au couvent de formation, me demandant si elle devait m'attendre, mais c'était non. Avec tous les problèmes de couples actuels, je peux me demander à quoi j'ai échappé (...)»¹². »

Frère Rémy ne cherche pas non plus à masquer les épreuves qui ont marqué sa vie : un dominicain reste homme, la foi n'empêche pas les souffrances, les doutes de l'humaine condition. Dans un entretien à Radio-Vatican, en mars 2014, il évoque deux années de dépression, en 1990-1991, dont il dit être sorti plus fort et plus humble, davantage conscient de ses limites, plus encore à l'écoute des autres qu'auparavant¹³. Il reprendra dans un prêche au monastère de Chalais, en 2016, la phrase de saint Paul qui l'a guidé vers la guérison : « C'est alors que je suis faible, que je suis fort », « non de ma propre force mais de la force de l'Esprit Saint qui agit en moi » précise-t-il¹⁴.

¹¹ « Petites misères de la vie en communauté », *La Croix*, 17 juin 2006.

¹² <https://www.enoraheuretebize.wordpress.com>, consulté en septembre 2024.

¹³ <https://www.archivioradiovaticana.va> (entretien du 15 mars 2014, consulté en sept. 2024).

¹⁴ <https://www.chalais.fr> (consulté en septembre 2024).

Cette liberté de ton, Frère Rémy Bergeret la conserve lors de son arrivée au couvent des Dominicains de Montpellier en 2008. Le poste est prestigieux, donc accompagné d'une lourde responsabilité. Dominique de Guzman rencontre les légats du pape dans la maison de l'évêque de Maguelone, située dans l'actuelle rue de la Salle-l'Évêque, étape décisive dans son projet de fonder l'ordre des Frères prêcheurs, en 1216. Le couvent des Dominicains est implanté à Montpellier depuis le Moyen-Âge, d'abord dans le quartier des Arceaux dont il a façonné l'urbanisation jusqu'à nos jours, à tel point que certains vieux Montpelliérains l'appellent encore faubourg Saint-Dominique, avant de s'installer dans le quartier de l'église Saint-Mathieu, puis de succéder aux Augustins, là où il est encore, au cœur battant de l'Écusson. Le prestige du couvent des Dominicains de Montpellier n'est pas que des lieux : le Centre culturel Lacordaire, que Rémy Bergeret a animé durant plusieurs années, constitue un lieu de rayonnement spirituel et culturel dans le Clapas depuis plusieurs décennies.

Frère Rémy Bergeret s'est efforcé de maintenir ce rôle, tout en lui insufflant sa propre personnalité, développant conférences, séminaires, colloques, rencontres sur des thématiques variées. Il est l'homme idoine pour cette évangélisation du monde de l'esprit qui constitue une des priorités des dominicains. Son immense et éclectique curiosité le pousse à s'intéresser à de multiples facettes de la culture : littérature jusque dans ses recoins les plus inattendus puisqu'il est grand lecteur de polars ou de bandes dessinées, mais aussi musique puisqu'il affectionne la chorale et s'essaye avec succès comme organiste amateur, étant également par ailleurs, selon ses propres termes, « un cinéphile accro »¹⁵. Ces brillantes réussites comme son caractère bienveillant ont conduit ses frères à lui confier la fonction de prieur qu'il exercera avec succès de 2010 à 2016, loin de tout dogmatisme ou autoritarisme, par la seule vertu de son charisme.

Le troisième livre choisi par Frère Rémy Bergeret pour illustrer les étapes de sa vie correspond à cette époque, *La France doit choisir*, de Jean-Louis Beffa, paru en 2012. L'ancien patron de Saint-Gobain y porte un regard critique sur les évolutions du pays et du monde, regrettant que le marché soit devenu tout puissant au détriment d'un État cantonné à un rôle passif. Cet ouvrage n'a naturellement pas l'aura des deux précédents évoqués, et peut étonner : pourquoi un théologien féru de science s'intéresse-t-il à la vision de l'entreprise développée par un grand patron du CAC 40 ? L'ancien ingénieur est resté sensible aux problèmes techniques, économiques ou industriels. Mais au-delà, ce choix nous en dit beaucoup sur la personnalité de Rémy Bergeret. « J'aime bien me laisser surprendre » avoue-t-il, témoin de son insatiable curiosité envers les autres, aussi différents soient-ils, aussi éloignés de ses préoccupations paraissent-ils. S'il choisit ce livre, c'est parce que c'est celui d'une expérience, et toute expérience humaine enrichit, ce livre est porteur d'une démarche généreuse dans une perspective mondiale qui ne peut laisser indifférent l'homme d'Église soucieux de l'avenir de son prochain.

L'activité déployée par Frère Rémy au couvent des Dominicains et au Centre Lacordaire traduit son ouverture d'esprit, son éclectisme, sa solide bonté, sa force tranquille pourrait-on dire si le slogan n'avait pas déjà été galvaudé. Mais plus qu'à travers des mots, ses qualités transparaissent dans les traits de son portrait que ses frères ont choisi de faire peindre sur la façade qui longe la chapelle, et qui figure ci-dessous.

¹⁵ Entretien précité.



Cet inlassable déploiement d'énergie ne reste pas enfermé entre les quatre murs du couvent. Frère Rémy Bergeret veut aider, soigner, apporter un message de paix et de réconfort, à l'image du Christ. C'est ainsi qu'il s'engage comme aumônier de l'hôpital de la Colombière, teignant sa fonction spirituelle et pastorale d'une profonde empathie, apportant aux patients un réconfort psychologique bienvenu. Dans le prolongement de cet engagement, il anime un groupe de réflexion réunissant des médecins catholiques sur les thématiques de la bioéthique.

Les multiples talents de Frère Rémy Bergeret ont conduit notre Académie à l'inviter à la rejoindre en 2014 sur ce VIII^e fauteuil de la Section Lettres. Frère Rémy participe avec assiduité aux séances de notre Compagnie, par son écoute davantage que par ses interventions, par humilité bien sûr, mais surtout, plus prosaïquement par nécessité, devant s'éclipser avant les débats afin de célébrer l'office des vêpres au couvent tout proche. Comme le président de l'époque, Michel Voisin, l'a observé dans l'allocution de clôture de la séance de réception du 18 mai 2015, Frère Rémy Bergeret aurait également pu rejoindre la Section Sciences en raison de son parcours universitaire et de ses publications, voire la Section Médecine, en raison de son engagement envers les malades de la Colombière, peu d'entre nous pouvant se targuer d'un tel éventail de choix.

Rémy Bergeret, « habité par la lumière de la bonté et de l'ouverture sur le monde »¹⁶, modèle d'honnête homme au sens où on pouvait l'entendre au XVII^e siècle, n'aurait sans doute pas renié le célèbre vers de Térence, quoique dépourvu de connotation religieuse, qui reflète si bien la richesse de sa pensée et la générosité de sa personnalité, « Je suis humain et rien de ce qui est humain ne m'est étranger » ...

¹⁶ « Hommage à Rémy Bergeret », *IESF*, bulletin n° 67, décembre 2021, p. 20.

Séance publique du 18 novembre 2024

Présentation de Rémy Cabrillac

Jean-Marie CARBASSE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères consœurs et chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Un jour de l'été 1984, je reçus d'un de mes étudiants une sympathique carte postale qui reproduisait l'affiche d'un film de Luis Buñuel qui avait défrayé la chronique quelques années auparavant, *Cet obscur objet du désir*. Quelques mots de remerciement écrits au verso m'indiquaient que l'expéditeur avait apprécié un petit cours que j'avais professé pendant l'année précédente devant les étudiants du DEA de droit pénal et sciences criminelles, et bien sûr cette attention délicate me toucha, mais le choix de l'image me plongea dans une certaine perplexité : quel était donc ce « désir », et surtout quel en était l'« obscur objet » dont cet étudiant me faisait part d'une manière si sibylline, au terme d'une année universitaire pendant laquelle Rémy Cabrillac – car bien sûr c'est de vous, Monsieur, qu'il s'agit – ne s'était pas particulièrement fait remarquer, sinon par une attention souriante, de bon aloi, parfois un peu amusée mais toujours soutenue ? Je compris, ou crus comprendre, que l'objet du désir de ce jeune homme de vingt-deux ans n'était rien d'autre que le savoir et peut-être, déjà, la transmission du savoir. Ainsi, d'une certaine manière, cette carte annonçait la cérémonie d'aujourd'hui, et le fauteuil dans lequel vous allez être installé tout à l'heure symbolise-t-il peut-être, quatre décennies plus tard, cet « objet » alors si obscurément désiré...

Vous êtes né un 3 décembre, sous le signe du Sagittaire. C'était en 1962, une date récente pour entrer à l'Académie et, de fait, après notre consœur Régine Detambel, vous allez être, au moins pour quelque temps, notre plus jeune confrère. A un jour près, vous naissiez un *deux décembre*, jour glorieux pour les Bonaparte, et si je relève cette presque coïncidence entre la date de votre venue au monde et celle de la bataille d'Austerlitz, ce n'est pas sans raison : votre arrière-grand-mère paternelle descendait en effet d'un héros du Premier Empire, l'adjudant-major Labadie que le maréchal Berthier, dans sa relation de la bataille, évoque en ces termes :

« Labadie, adjudant-major du 36^e [de ligne], craint un instant que son corps qui, à trente pas de l'ennemi, se déployait sous un feu très vif, ne soit ébranlé dans son mouvement ; il saisit un drapeau, s'élance vers l'ennemi à la portée du pistolet en s'écriant : *Voilà votre ligne de bataille !* »¹,

« Action héroïque » qui contribua à la défense du plateau de Pratzen que les ennemis cherchaient à reprendre. Je ne sais pas si la fibre bonapartiste vibre encore dans

¹ *Relation de la bataille d'Austerlitz par le maréchal Berthier, major général de la Grande Armée*, éd. Michel Roucaud, *Revue historique des Armées*, 4^e trim. 2005, p. 30.

votre famille, mais je sais en tout cas que vous avez appelé votre troisième fille Pauline ! Il est vrai que le prénom de l'aînée, Oriane, nous porte plutôt du côté de Guermantes, et chacun sait que les Guermantes considéraient « Buonaparte » comme un usurpateur. Quant à la seconde, vous avez fait le choix, avec Sabine, de l'appeler Violaine, ce qui nous renvoie à Claudel et à la grande littérature ; j'y reviendrai dans un instant.

Vous êtes né dans une famille qui est languedocienne depuis plusieurs générations. Une famille de propriétaires terriens qui avaient d'abord cultivé le blé, à Sérignan, dans la plaine de Béziers, puis la vigne. Mais au tournant des 19^e et 20^e siècles, après avoir apporté à la région une belle prospérité, la viticulture entra en crise : phylloxéra, puis surproduction, cette histoire est bien connue. C'est ce contexte qui poussa votre arrière-grand-père à conseiller à son fils Henri, né en 1898, de s'adonner à l'étude du droit, à titre en quelque sorte complémentaire. Et c'est ainsi que Henri Cabrillac, votre grand-père, obtint à Montpellier sa licence, puis son doctorat, enfin, en 1937, l'agrégation de droit privé. Nommé d'abord à Aix, rentré à Montpellier dès 1943, il est mort encore en activité en 1967 ; vous aviez cinq ans.

Votre grand-père fut un grand professeur de droit commercial et un admirable pédagogue, comme en ont témoigné tous ses étudiants, mais le droit n'était pas sa seule occupation : resté viticulteur, très attaché au domaine familial de Sérignan, c'était aussi un passionné de littérature et de peinture. Vous nous avez rappelé, lors d'une récente conférence, qu'il avait été l'un des animateurs de la revue *L'Âne d'Or* dans les années 1920. Il avait été élu en 1961 sur le treizième fauteuil de notre section des Lettres.

Après votre grand-père, voici votre père, Michel. Lui aussi agrégé de droit privé, professeur de droit civil et commercial à la faculté de droit de Montpellier, membre de notre Académie. Son éloge a été fait ici même le 20 mars 2017 par son successeur au fauteuil, Gilles Gudin de Vallerin, ce qui m'autorise à être bref. Je veux simplement témoigner, pour avoir été son étudiant, de ses grandes qualités pédagogiques, d'une conscience professionnelle jamais prise en défaut, de sa courtoisie et surtout de sa grande humanité. Au milieu de sa carrière, il avait très mal vécu le choc des années 68 et suivantes. Dans son éloge académique du professeur Jean Boissel, lors de sa réception sur le vingt-cinquième fauteuil de la section des Lettres, votre père évoquait « cette vieille université dont les valeurs majeures ont été irrémédiablement malmenées par le séisme de mai 68 : la tolérance, la courtoisie, l'apolitisme, le respect d'autrui, la responsabilité »². C'est sans doute à partir de ce constat pessimiste, mais juste, que votre père a tenté de vous détourner de la carrière universitaire. Mais le désir de cet « obscur objet » était déjà trop ancré en vous : vous ne l'avez pas écouté. Et après de brillantes études d'abord au collège Saint-François-Régis, puis au Lycée de la Pierre Rouge, enfin au Lycée Clémenceau, vous vous êtes inscrit à la faculté de droit. Dès lors, le processus était engagé : il était dit que la dynastie des professeurs Cabrillac se prolongerait par une troisième génération. Elle s'est même prolongée doublement puisque votre « petite sœur », Séverine, a suivi le même chemin que vous : deux agrégés de droit supplémentaires dans la famille Cabrillac !

Votre thèse portait sur un beau sujet de droit civil : *L'acte juridique conjonctif en droit privé français*, sujet difficile, donné par le professeur Pierre Catala qui avait pressenti votre aptitude à l'analyse doctrinale. En l'occurrence, il s'agissait d'étudier le régime d'un acte juridique dans lequel au moins l'une des parties est constituée de plusieurs acteurs agissant de façon conjointe, ou conjonctive, ce qui implique entre eux des obligations particulières à la fois lors de la formation du contrat et pendant son exécution.

² *Bulletin ASLM*, 2002, p. 362.

Brillamment soutenue en 1990, cette thèse sera aussitôt publiée dans la prestigieuse « Bibliothèque de droit privé » de la LGDJ, l'un des principaux éditeurs juridiques.

Après un pareil coup d'essai, c'est donc tout naturellement que vous vous présentez, dès l'année suivante, au concours d'agrégation et vous êtes reçu, dans un rang particulièrement remarquable que seul le souci de ménager votre modestie naturelle m'interdit de préciser davantage. Du coup, vous avez pu rester comme professeur à Montpellier au lieu de partir vers d'autres climats.

Et vous avez enseigné, et vous avez publié, et vous avez voyagé pour porter sous différents cieux le message du droit français ; et vous avez aussi pris votre part des charges administratives qui incombent normalement à tous les universitaires : en un mot, vous avez complètement rempli les missions statutaires qui sont les nôtres, et comme vous êtes encore loin de la retraite, vous allez continuer à les remplir. À travers ces différents engagements, c'est aussi votre personnalité qui se laisse entrevoir. J'espère, en évoquant maintenant tout ce que vous avez *fait*, ne pas trop trahir ce que vous *êtes*.

Commençons par vos travaux. C'est peu de dire que votre bibliographie est abondante ; elle est énorme, au sens propre du mot ! Après votre thèse vous avez accumulé les articles, les ouvrages et les directions d'ouvrages. Pour ne pas tomber dans un catalogue qui laisserait rapidement notre auditoire je me contenterai de signaler les titres les plus remarquables.

Dès 1992, à peine agrégé, vous publiez une *Introduction générale au droit privé à l'usage des étudiants de Première année*, élargie dès 1995 en une *Introduction générale au droit*. Ce manuel, très pédagogique, a eu un succès mérité et constant puisque les éditions Dalloz en ont publié la treizième édition en 2019. En 1994, c'est un précis consacré aux régimes matrimoniaux (il en est actuellement à sa onzième édition) et dès 1995 – vous publiez alors un ouvrage chaque année – voici un cours *Le droit des obligations*, qui a connu sa quatorzième édition en 2020 et qui va être traduit en espagnol.

Viennent ensuite vos travaux sur la codification : *Les codifications*, aux Presses Universitaires de France, en 2002, traduit ensuite en russe, en espagnol et en roumain. Puis, en 2012, vous faites paraître chez Lextenso un *Droit européen comparé des contrats*, qui sera réédité et traduit en espagnol. Votre maîtrise de la langue espagnole vous permet d'ailleurs de publier certains titres directement dans cette langue, par exemple ce *Derecho civil francés, pasado y futuro*, ce qui montre qu'à l'intention de vos étudiants hispanophones vous n'hésitez pas à présenter le droit français dans sa dimension historique, ce dont un historien du droit ne peut que vous être très reconnaissant.

Le temps me manque pour évoquer vos articles – vous en avez publié près de 300 –, les directions d'ouvrages collectifs, les entrées de dictionnaires. Certains de ces travaux ont été traduits en anglais, en allemand, en espagnol, en japonais, en russe et même en chinois mandarin. La plupart de vos articles portent bien sûr sur le droit des contrats, le droit patrimonial de la famille et sur la question de la codification, mais depuis quelques années vous avez abordé les rapports du droit avec d'autres « obscurs objets », l'art et la littérature. Notre président parlera tout à l'heure de vos rapports avec l'art, je me bornerai à citer ici deux de vos contributions à la revue *Droit et littérature* : « Le jugement d'Horace », en 2018 ; « Baby or not baby » l'année suivante, un titre qui intéressera certainement notre consœur le docteur Gemma Durand. Vous remplissez ainsi parfaitement, et très au-delà de la moyenne, cette mission essentielle que la loi confie aux universitaires : contribuer à l'accroissement et à la diffusion des connaissances. On diffuse les connaissances par l'enseignement, on les diffuse encore plus largement par la publication.

Quant à la troisième des missions universitaires, qui est de contribuer au fonctionnement des institutions, vous l'avez remplie aussi avec beaucoup de dévouement et, je le suppose à partir de ma propre expérience, beaucoup de patience !

Il faut en effet beaucoup de patience, voire d'abnégation, pour s'intéresser, sans y gaspiller trop de temps, aux innombrables instances dont l'inventivité bureaucratique a accablé la vie universitaire et qui ne cessent de s'alourdir d'année en année. Enchâssés l'un dans l'autre comme de redondantes gigognes, on trouve le Ministère de l'enseignement supérieur, les Universités, l'Agence d'évaluation de la recherche (AERES, devenue récemment HCERES), les UFR – chez nous juristes nous disons encore « facultés » –, les départements scientifiques, les sections, les écoles doctorales, les comités d'évaluation, les comités de sélection, les commissions de spécialistes, les groupes de recherches de ceci ou de cela, sans oublier bien sûr le CNU, Conseil National des Universités. Dans ce fatras institutionnel, le CNU est assurément une instance pour le coup fort utile car c'est elle qui garantit un minimum d'équité, au niveau national, contre les choix parfois terriblement subjectifs des instances locales d'évaluation. Vous avez siégé cinq ans au CNU de droit privé.

Un autre de ces dispositifs qui garantit encore une certaine équité territoriale dans le choix des professeurs est, dans les facultés de droit, le concours d'agrégation. Ce concours d'enseignement supérieur, propre aux juristes et aux médecins, a conservé chez nous juristes les caractères d'un véritable concours, ouvert à tous les titulaires d'un doctorat, et organisé de telle sorte que ce sont en principe les meilleurs qui l'emportent. La première épreuve est une soutenance générale des travaux, devant un jury beaucoup plus sévère que les trop complaisants jurys de thèse locaux, après quoi, pour les candidats qui restent, viennent plusieurs leçons dont le sujet est tiré au sort dans le vaste champ des différentes subdivisions du droit privé et dont l'une des caractéristiques formelles est un minutage rigoureux – 30 ou 45 minutes, pas une de plus –, ce qui rend les agrégés de droit particulièrement agréables pour les organisateurs de colloques, en termes de respect du temps imparti !

Agrégé très jeune, et dans un très bon rang, c'est tout naturellement que vous avez été pressenti, l'année dernière, pour présider le jury d'agrégation de droit privé. Ce couronnement d'une carrière n'est réservé qu'à quelques-uns, et malgré l'énorme charge de travail que cette présidence représentait, vous ne l'avez évidemment pas refusée. C'est la raison pour laquelle vous avez fait quelques infidélités à nos séances hebdomadaires ; vous étiez à Paris, dans les locaux de la vieille faculté du Panthéon, pris cinq jours par semaine par les épreuves du concours.

Cette vieille Faculté du Panthéon, partagée depuis les années 70 entre les deux universités de Paris I-Sorbonne et Paris II-Assas, aurait pu vous attirer. Les collègues éminents qui avaient été aspirés des différentes facultés de province vers la Montagne-Sainte-Geneviève, qu'il s'agisse de votre maître Pierre Catala, de sa sœur, Nicole, ou de notre ami commun Bernard Teyssié, auraient bien aimé que vous les y retrouviez ! Mais, tel Ulysse lié à son mât, vous avez résisté au chant des sirènes et vous êtes resté inébranlablement fidèle à votre Languedoc, à Montpellier, à Sérignan, à l'Aude de Sabine, à vos lignées et à vos racines. Et c'est ainsi qu'à part un bref dépaysement à l'Université de la Réunion entre 1994 et 1998, vous avez fait toute votre carrière à Montpellier.

Pour autant, vous êtes tout sauf sédentaire. Les racines sont une chose, les ailes en sont une autre. Et vous êtes solidement pourvu des deux. C'est à partir de votre spécialisation dans la problématique de la codification que vous avez développé ces relations internationales qui vous ont amené à travailler sur tous les continents : depuis

une vingtaine d'années, dès qu'un pays envisage de codifier son droit ou de réviser son code civil, il fait appel à vous. Le code civil est votre Pégase : il vous fait voyager partout !

Vous êtes entré dans cette problématique grâce à votre maître Pierre Catala, qui vous a introduit dès 2003 dans le groupe de travail chargé d'élaborer l'avant-projet de réforme du droit des obligations dont il était le promoteur et qui porte son nom, et vous y avez participé jusqu'en 2006. À partir de là, votre expertise est sollicitée par différents États soucieux de codification civile : la Chine, dès 2008 ; puis le Cameroun ; le Chili, pays avec lequel vous avez noué des relations étroites – vous y étiez encore il y a quelques jours. En 2013-2014, vous êtes chargé d'élaborer un *Code de droit des contrats internationaux* pour la Cour Centre-américaine de Justice ; plus récemment, vous intervenez pour l'élaboration d'un *Code européen des affaires* et vous êtes actuellement membre de la commission de réforme du Code civil de la République dominicaine.

Au-delà des questions de codification, votre rayonnement international vous a valu d'être invité à professer dans de nombreuses universités étrangères : Bogota, Tunis, Lomé, Dakar, la Scuola Superiore Sant'Anna de Pise, la faculté de droit de Barcelone ; puis celles de Yaoundé, Lima, Buenos-Aires, Mendoza, Ottawa ; plusieurs fois Beyrouth, à l'Université Saint-Joseph ; Madrid, à l'Université Carlos III ; Porto Alegre, au Brésil ; à l'École nationale de la magistrature de la République dominicaine, et j'en passe.

Quant aux sociétés savantes qui vous ont accueilli en leur sein, je n'en citerai que deux : l'*Académie des privatistes européens* qui siège à Pavie ; et la très illustre *Académie internationale de droit comparé* de La Haye, où vous avez été élu dès 2012. Ainsi, avant même que notre Académie vous accueille, vous étiez déjà académicien.

Mais comme quelques-uns ici, vous avez toujours su qu'on serait un bien piètre juriste si l'on n'était que cela. J'ai évoqué votre intérêt pour les arts plastiques et pour la littérature. Vous êtes, aussi, sensible à la musique. Lorsque vous êtes seul au volant, sans doute écoutez-vous parfois, comme le narrateur de vos *Destins croisés* roulant sur les routes corses, le quatorzième quatuor pour cordes de Beethoven, ou, en souvenir de votre père, l'ouverture de *Carmen*...

Je viens de citer le titre de l'un de vos romans, et ceci m'amène au dernier point de votre présentation : Rémy Cabrillac romancier. À ce jour vous avez écrit cinq récits ; sans doute le sixième est-il déjà en chantier. Ce sont bien sûr des œuvres de fantaisies, écrites au fil de la plume à partir de moments de la vie quotidienne, mais même si vos divers narrateurs vous ressemblent toujours par quelque point – certains sont universitaires, par exemple – nous savons bien que le narrateur n'est pas l'auteur ! Vos récits sont conduits avec une souriante alacrité que vous faites partager à vos lecteurs ; vous savez à la fois les intéresser, les faire sourire et les émouvoir.

Ainsi, dans *À la recherche*, paru en 2012, vous mettez en scène quelques universitaires en goguette dans un colloque à Marrakech, ce qui donne lieu à une satire pointue – mais toujours bienveillante, car vous êtes incapable d'être méchant –, des pratiques touristique-scientifiques de certains de nos collègues : en l'occurrence, trois petits maîtres en quête de pouvoirs minuscules et de reconnaissance factice, mais surtout en quête d'eux-mêmes... Dans *Retour à Bourbon*, vous comparez l'île de la Réunion que vous avez connue à la fin du XX^e siècle à ce qu'elle est devenue vingt ans plus tard. *La madone du musée San Matteo* nous donne à voir la vie compliquée d'un gardien de musée à Pise ; *Destins croisés* raconte la postérité imaginaire de Théodore I^{er}, roi éphémère de la Corse que Voltaire met en scène dans *Candide*, tandis que votre dernier titre, *L'érosion*, d'un ton plus sombre, met en scène un couple de Parisiens confrontés à l'inexorable érosion de la plage devant la petite maison qu'ils avaient

acquise pour y couler une retraite heureuse : le dérèglement du climat, avec ses conséquences littorales, ne le leur a pas permis.

Vous avez intitulé l'une de vos chroniques au Dalloz : « Il n'y a certainement aucun secteur de l'activité humaine qui dégage un ennui aussi total que le droit » ; cette imprudente affirmation de Michel Houellebecq (dans *Sérotonine*), on peut dire que vous passez votre temps à la contredire : pour vous, il n'y a aucun secteur de l'activité humaine qui soit plus excitant que le droit – à condition bien sûr qu'on sache le regarder comme vous le faites : avec une souriante distance... la même souriante distance que j'avais repérée il y a quarante ans, cher Rémy, lorsque tu étais mon étudiant.

Séance publique du 18 novembre 2024

Intronisation de Rémy Cabrillac

Étienne CUENANT

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur,

J'ai cherché ce qui pouvait nous lier pour cette séance solennelle. Nous, c'est-à-dire le religieux, le juriste, le médecin et l'Art.

Je dis l'Art car j'ai déjà recommandé cet ouvrage collectif que vous avez dirigé : *Le droit saisi par l'art* (Daloz, 2023). Il ne s'agit pas ici du catalogue raisonné de l'illustration des toges et fléaux, mais de la réflexion d'un juriste sur une œuvre choisie. Inattendu et instructif.

Parmi ce qui nous lie dans nos domaines respectifs il y a la Vérité. Et nous savons tous la très grande fragilité de la vérité.

En droit par exemple, chaque arrêt de la Cour de Cassation souligne la péremption d'une vérité antérieure. En médecine, notre confrère J. Touchon dans une conférence récente a évoqué le couple Médecine et Vérité, et sa réalité souvent adultérine. Il aura fallu attendre le milieu du XIX^e pour que Claude Bernard par sa méthode expérimentale nous fasse passer des certitudes aux hypothèses. Pour la religion, Montaigne, critiquant Raymond Sebond, nous dit que la foi n'est pas aliénée à la raison.

Donc, nos vérités sont à regarder avec très grande circonspection et Nietzsche en bon sceptique énonce que les vérités de l'homme sont à chercher dans « les erreurs irréfutables de l'homme » (*Le Gai Savoir*, 265). Démonstration par le contraire. Bien sûr ceci vaut pour les sciences humaines car Nietzsche, qui n'aime pas bien cette histoire de la pomme qui lui tombe sur le pied, dit de façon poétique et un peu facile que « la science n'existerait pas si elle avait pour seule déesse la vérité nue et rien d'autre » (*Naissance de la Tragédie*, 15).

J'en viens à l'art et aux artistes. À la Renaissance, la peinture est là comme preuve de la vérité. Les Pietà, annonces et prédelles mettent en scène les vérités religieuses. Mais c'est très fragile. Holbein dès cette époque nous montre le Christ mort dans son cercueil la peau parsemée de nécroses et il deviendra plus difficile de croire en la vérité de la Résurrection du corps. Plus intéressant encore. En 1499, est publié un livre étrange de Francesco Colonna : *Le songe de Poliphile* qui raconte la traversée d'un labyrinthe par Poliphile pour rejoindre sa Polia. Il décrit tout ce que l'époque savait de l'ésotérisme, du symbolisme et du néoplatonisme avec des illustrations détaillées pour preuve de cette vérité. Ce qui est intéressant ici c'est que Poliphile ne cherche pas la vérité dans la raison mais dans le songe.

Arrive la photographie. Bouleversement. On s'aperçoit que la vérité d'une image est liée au bon vouloir de celui qui s'en sert. On connaît tous les exemples de personnes effacées ou ajoutées dans les photos officielles de dictatures. Et donc l'image n'est plus une preuve de vérité, au contraire il faut désormais chercher la vérité de la preuve, ce qui pose aussi problème dans les publications scientifiques et jusqu'à la post-vérité aujourd'hui.

En même temps, après l'Académisme du XIX^e les peintres doivent se justifier sur la vérité du beau dans leur travail, les formes, compositions, couleurs (on pense aux Fauves) ? Et Braque de clore le débat en disant clairement que dans l'essentiel, « les preuves fatiguent la vérité ». Basta !

Donc la vérité n'existerait pas. C'est faux. Je peux vous affirmer qu'il existe bien là, maintenant, d'où je parle au nom de l'Académie, une vérité. Celle de notre fierté, notre sensibilité, notre joie à vous compter désormais parmi nous. C'est la vérité immortelle de cet instant où :

Je demande au récipiendaire de se lever.

Je demande aux membres de l'Académie de se lever.

Je demande aux membres de l'auditoire de se lever.

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir, comme membre titulaire au VIII^e fauteuil de la section Lettres, Monsieur Rémy Cabrillac.